



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 25 MAI 2016

Affiché le 31 mai 2016.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 18 mai 2016, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaients présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (à partir de 19h32) - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Joël SUBTIL - Agnès DUBOIS (à partir de 19h06) - Stéphanie CORNATON - Isabelle SERRAND		
Etaients excusées	Anaïs JULLIEN - Fabien CHAVET - Nicolas RIPPE (procuration à Isabelle SERRAND) - Janine DURET		
Secrétaire de séance	André PERRIN		
Conseillers en exercice : 19	<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h06</u>	<u>à partir de 19h32</u>
	Présents : 13	14	15
	Votants : 14	15	16

APPROBATION COMPTE RENDU DU 4 AVRIL 2016

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 3

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-008 du 11/04/2016	Contrat avec société COLAS, exécution travaux points à temps année 2016, pour un montant de 11 900 € HT, soit 14 280 € TTC
N° 2016-009 du 28/04/2016	Contrat avec PYRAGRIC INDUSTRIE, spectacle pyrotechnique fête nationale du 14/07/2016, pour un montant de 5 000 € TTC.
N° 2016-010 du 28/04/2016	Mission maîtrise d'œuvre REALITES ENVIRONNEMENT, renouvellement réseau eau potable hameau de Maissiat et extension réseaux humides (EU, EP, AEP) hameau de Bonaz, pour un montant de 6 190 € HT, soit 7 428 € TTC.
N° 2016-011 du 29/04/2016	Contrat avec Société COLAS, exécution travaux voirie 2016, pour un montant de 23 440 € HT, soit 28 128 € TTC.
N° 2016-012 du 29/04/2016	Contrat avec Société COLAS, exécution travaux assainissement, pour un montant de 2 450 € HT, soit 2 940 € TTC.
N° 2016-013 du 10/05/2016	Contrat avec SECURITE ALARME MICHEL SERVIGNAT, entretien et contrôle annuel système d'alarme Mairie, écoles maternelle et élémentaire, ateliers municipaux, pour un montant de 750 € HT pour une visite annuelle des 4 sites, incluant la télégestion et le remplacement des batteries.



Commune de DORTAN (01590)

Arrivée d'Agnès DUBOIS à 19h06

Présents : 14

Votants : 15

ACHAT TERRAINS ROUTE DE MAISSIAT ET IMPASSE DU PONT DE MAISSIAT

Agnès PRUNIAUX explique la volonté des propriétaires des parcelles B 540, B 541 et B 542 de vendre ces dernières. A leur demande, elle s'est rendue sur place et a constaté que la route de Maissiat empiétait d'environ 1,50 m sur la parcelle B 540. Ce terrain a donc fait l'objet d'un alignement.

D'autre part, elle indique l'intérêt d'acquérir les parcelles B 541 et B 542, en nature de voirie, ces dernières desservant plusieurs propriétés.

Elle informe des négociations menées avec les propriétaires qui ont donné leur accord pour la cession à la Commune :

- d'environ 22 m² à prendre sur la parcelle B 540 au prix de 8 € le m², soit un montant total estimé à 176 € ;
- des parcelles B 541 d'une surface de 129 m² et B 542 d'une surface de 542 m² à l'euro symbolique.

Elle précise que les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la Commune.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition des terrains précités ;
- MANDATE Mme le Maire pour signer le protocole d'accord, les actes notariés ainsi que tous documents s'y rapportant.

ACCESSIBILITE : APPROBATION ET AUTORISATION DEPOT Ad'AP, PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDES DE SUBVENTIONS

André PERRIN rappelle au Conseil que, dans sa séance du 4 avril dernier, il a donné son accord de principe au planning prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public) et que la Commune a obtenu une prorogation jusqu'au 27 septembre 2016 pour le dépôt des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée).

Il précise que la Société APAVE SUDEUROPE a établi les pièces nécessaires, en tout point conformes à ce qui a été présenté en commission et au Conseil municipal.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE les dossiers d'Ad'AP et le plan de financement ;
- MANDATE Mme le Maire pour les signer, les déposer et solliciter des subventions auprès de tous organismes et administrations susceptibles d'aider financièrement la Commune.

FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2016

Jean-Claude GAILLARD rappelle au Conseil sa délibération du 4 avril 2016 par laquelle il fixait les taux des contributions directes 2016.

Il explique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le taux de la taxe foncière (non bâti), ce dernier ayant été fixé à 42.29 % alors qu'il ne peut excéder 42.28 %.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- FIXE le taux de la taxe foncière (non bâti) à 42.28 % pour l'année 2016.
- CONFIRME les autres taux votés par délibération du 4 avril 2016, comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.29 %
 - Taxe foncière (bâti) : 13.86 %

BUDGET COMMUNE 2016 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Jean-Claude GAILLARD expose au Conseil qu'il convient, à la demande de la Trésorerie, de modifier le budget de la Commune comme suit :



Commune de DORTAN (01590)

- cession du camion Renault : les écritures ont été passées en comptabilité avant le vote du budget, ce qui a eu pour conséquence de les ouvrir en double dans la comptabilité de la Trésorerie lors de la transmission du budget ;
- remboursement d'une avance à une entreprise dans le cadre du marché du Centre technique municipal : transfert des crédits prévus aux chapitres 21 « immobilisations corporelles » et 23 « immobilisations en cours » sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

Délibération : oui à l'unanimité.

Arrivée de Thierry REBERE à 19h32

Présents : 15

Votants : 16

ADMISSION EN NON-VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des états établis par le Trésorier relatifs aux admissions en non-valeur et effacement de dettes, portant sur les années 2000 à 2015, pour un montant total général de 13 015.72 €, selon le détail ci-dessous :

OBJET	BUDGET COMMUNE	BUDGET EAU	BUDGET ASSAINISSEMENT
Admission en non-valeur	140.96 €	1 786.57 €	1 457.19 €
Effacement de dettes	20.00 €	7 192.96 €	2 418.04 €
	160.96 €	8 979.53 €	3 875.23 €

Il précise que, contrairement aux effacements de dettes, l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable et l'action en recouvrement demeure possible.

Délibération : oui à l'unanimité.

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : CONTRIBUTION 2016

Jean-Claude GAILLARD propose de renouveler l'adhésion de la Commune au Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2016.

Il rappelle que ce fonds permet :

- d'aider les locataires à se maintenir dans leur logement (règlement de dettes de loyer, charges, sous forme de secours ou de prêts) ;
- d'aider les personnes à accéder à un logement locatif (prise en charge de la caution, du dépôt de garantie, etc.) ;
- d'accorder des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Il précise que, pour 2016, la contribution reste fixée à 0.30 € par habitant, ce qui représente, pour la Commune, la somme de 573.90 € pour 1 913 habitants au 1^{er} janvier 2016.

Délibération : oui à l'unanimité.

BAIL LA POSTE : AVENANT N° 1

Mme le Maire explique au Conseil que le Gouvernement a pour objectif la mise en place de 1 000 Maisons de Service au Public. La Poste, intéressée par ce dispositif qui consiste à accueillir d'autres services (CAF, Pôle Emploi...), a identifié certaines Communes de l'Ain, dont DORTAN, PONCIN et IZERNORE, dans l'arrondissement de NANTUA.

Elle rappelle le double intérêt qu'il y a pour DORTAN :

- garantie du maintien des plages horaires actuelles de la Poste ;
- service supplémentaire apporté à la population.

Elle précise qu'il n'y a aucune incidence financière pour la Commune et qu'une réunion a eu lieu en sous-préfecture entre les Communes concernées et les opérateurs.

Elle ajoute, que pour permettre cette ouverture à d'autres activités que celles de la Poste, il convient de passer un avenant au bail de location des locaux et en donne lecture.



Commune de DORTAN (01590)

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DONNE son accord à la SA La Poste pour que cette dernière puisse mettre à disposition d'un ou plusieurs opérateurs publics ou privés une partie des locaux loués, quelles qu'en soient les modalités, sans charge financière pour la Commune.
- MANDATE Mme le Maire pour signer l'avenant correspondant ainsi que tous documents s'y rapportant.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER SERVICE TECHNIQUE JUILLET 2016

Mme le Maire propose au Conseil de renforcer momentanément les équipes techniques par la création d'un poste de saisonnier à temps plein durant le mois de juillet 2016, en raison :

- du surcroît de travail constaté à cette période pour l'entretien des espaces verts ;
- de l'organisation de manifestations sur le territoire communal ;
- des congés d'été du personnel.

Ce poste s'adresse aux personnes de plus de 18 ans, possédant le permis de conduire. La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération.

Délibération : oui à l'unanimité.

RENEGOCIATION CONTRATS TELEPHONIQUES : ENCAISSEMENT RECETTE

Jean-Claude GAILLARD informe le Conseil que des frais de dossier, non prévus lors de la renégociation des contrats téléphoniques, ont été facturés pour un montant de 102 € TTC. Pour être conforme à l'offre validée, RESEAUX PARTNERS a proposé de reverser cette somme à la Commune.

L'encaissement de cette recette est soumis à l'accord du Conseil municipal.

Délibération : oui à l'unanimité.

BAR DE LA BOULE BIENNOISE

Mme le Maire informe le Conseil que ce bar, racheté par la Commune à l'Amicale de la Boule Biennoise, a été tenu par 3 gérants successifs, avant d'être fermé en janvier 2012. Depuis cette date, plusieurs candidats à la reprise ont été rencontrés. Les contacts n'ont jamais abouti car, s'agissant d'une location/gérance, une caution de 12 000 € était demandée, trop importante pour les intéressés.

En Mars, M. Yann HUCHON a sollicité la Commune et fait part de son intérêt pour y installer une activité de restauration le plus tôt possible (juillet / août 2016). Cette proposition est d'autant plus intéressante que les deux restaurants de la Commune ont fermé.

Mme le Maire précise qu'un rendez-vous chez le notaire a été fixé le 30 mai afin d'étudier les conditions de location et que ce point sera soumis, pour accord, lors d'un prochain Conseil municipal.

AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT SUR SENISSIAT

Agnès PRUNIAUX présente, pour information, l'avant-projet établi par l'agent immobilier chargé de la commercialisation du lotissement. Elle commente le plan du terrain qui se situe en zone 1AU4*, en face du city-stade à Sénissiat et pourrait recevoir 15 lots de 640 m² en moyenne.

Elle précise que les réseaux sont à proximité et que, pour l'instant, aucun dossier d'aménagement n'a été déposé en Mairie.

Suite à une observation sur la superficie des lots qui peut paraître faible, Mme le Maire et Agnès PRUNIAUX indiquent qu'il est désormais recommandé d'économiser l'espace et que les grands terrains sont de moins en moins recherchés.

PROJET AMENAGEMENT CIMETIERE : COLUMBARIUM, JARDIN DU SOUVENIR, CAVURNES

Agnès PRUNIAUX présente le projet d'aménagement du cimetière, travaillé en commission Urbanisme, Environnement et Cimetière qui consiste en :



Commune de DORTAN (01590)

- la création d'un nouveau columbarium de 12 cases pouvant contenir chacune 2 urnes ;
- la création d'un jardin du souvenir avec un puits de cendres limité à 30 dispersions (90 litres) ;
- la création de 6 cavurnes pouvant contenir chacune 4 urnes.

Elle précise que 3 prestataires ont été consultés et commente les différents projets présentés.

Elle fait part de la position des membres de la commission qui proposent :

- de retenir la Société MUNIER ;
- de ne pas demander de flamme ni de pupitre dans le jardin du souvenir, une sculpture pouvant être éventuellement réalisée par des artistes de la Commune ;
- de retenir les cavurnes à 2 couleurs.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- CONFIRME les propositions de la commission et le choix de la Société MUNIER pour un coût total de 19 764.20 € TTC.

PROJET EXTENSION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE-ALPES (EPORA) SUR LE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE L'AIN

Mme le Maire commente le courrier de l'Etablissement Public de l'Ain (EPF). Cet établissement, où siègent des élus, a été créé en 2006 à l'initiative du Conseil départemental.

Elle précise que le rapport demandé par les Ministères des Finances et du Logement a préconisé de couvrir l'ensemble du territoire français d'Etablissements Publics Fonciers et de préférence d'Etat, au détriment des EPF locaux. Un bureau d'études a été chargé de préfigurer l'extension de l'EPORA sur le département de l'Ain, sans consultation de l'EPF de l'Ain ni des acteurs locaux.

Elle précise que l'extension projetée de l'EPORA fait doublon avec l'outil existant et créera une double fiscalisation des ménages en raison de la superposition des 2 outils.

Elle donne lecture du projet de délibération à adopter.

Délibération : oui à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2017

Il est procédé au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2017. Ont été tirés au sort : Mme CHOMIENE Jocelyne, MM. BOUVIER Ludovic et CURIAL Pascal.

QUESTIONS DIVERSES

1. La Cité : Mme le Maire informe sur le retard pris dans l'organisation de l'enquête publique relative au déclassement d'une partie des voies internes de la Cité. Si les démarches pour choisir un commissaire-enquêteur ont abouti, un document d'urbanisme manque au dossier. Dans le cas où l'enquête ne pourrait avoir lieu en juin ou juillet, il sera alors nécessaire de la décaler en septembre. La SEMCODA n'a encore déposé aucun dossier en Mairie.
Une réunion aura lieu le 8 juin à 19h, en présence de M. le Président du Conseil départemental, Mme la Sous-préfète, Monsieur le président de la SEMCODA et les membres de l'Association La Cité Dortanaise, toujours dans l'attente de réponses de la SEMCODA à leurs questions.
2. Haie : Marie-Rose RIZZO signale un problème de haie non entretenue. Mme le Maire l'informe que la police municipale s'est occupée de ce dossier.

La séance est levée à 21h25.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
André PERRIN

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.